

**AVENANT A LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

CONCLUE AVEC L'USB OMNISPORTS

ENTRE :

La Ville de Bergerac, représentée par son Maire, Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 05 mai 2022,
d'une part,

ET

L'USB OMNISPORTS représentée par son président Hugues MORALES
d'autre part,

ARTICLE 1 :

L'article 3.2.1 relatif aux clauses financières est ainsi complété :

Pour l'année 2023, l'**USB OMNISPORTS** bénéficiera d'une subvention globale de **28 103 €** correspondant à :

- **3 500 €** de fonctionnement,
- **4 603 €** de mise à disposition,
- **20 000 €** de bourse emploi.

ARTICLE 2 :

Les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Bergerac, le
En deux exemplaires

Le Maire,

Le Président,

Jonathan PRIOLEAUD

Hugues MORALES